



MILESTAR
SARL au capital de 40.000€ - RCS Avignon 499 875 847
Siège social : 9 rue Pourtoles 84100 Orange
Tél : 04 32 81 83 20 - E-mail : orange@laforet.com

N° TVA intra-communautaire : FR84499875847 – Titre professionnel : Agent immobilier et administrateur de biens – Carte professionnelle CPI 8401 2018 000 027 044 délivrée par la CCI Vaucluse, Activités : Transaction, Gestion Syndic, Garantie financière Gestion : CEGC, 16 rue Hoche, tour Kupla B 92919 La défense cedex.
Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

Ventes – Barème à compter du 01/06/2019

Honoraires de transaction (Hors cas particulier* - voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
Inférieur à 120 000 €	Forfait de 5000,00 €	Forfait de 6000 €
De 120.001 à 160.000 €	Forfait de 6666.67 €	Forfait de 8000 €
Au-delà de 160.000 €	4.16 %	5%

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

***Cas particulier** → honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est dévolu par autre agence : L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais, notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Locations – Barème à compter du 01/06/2019

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par loi n°89-462 du 06/07/1989 :

	Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :	Etat des lieux d'entrée
Part propriétaire :		
Moins de 50m ²	8 euros TTC/ m ²	3 euros TTC/m ²
De 50m ² à 59.9m ²	6 euros TTC/m ²	3 euros TTC/m ²
De 60m ² à 89,9m ²	5 euros TTC/m ²	3 euros TTC/m ²
Plus de 90 m ²	4 euros TTC/m ²	3 euros TTC/m ²
Part locataire :		
Moins de 50m ²	8 euros TTC/ m ²	3 euros TTC/m ²
De 50m ² à 59.9m ²	6 euros TTC/m ²	3 euros TTC/m ²
De 60m ² à 89,9m ²	5 euros TTC/m ²	3 euros TTC/m ²
Plus de 90 m ²	4 euros TTC/m ²	3 euros TTC/m ²

Honoraires pour les autres baux : Habitation hors résidence principale et meublés :

	Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :	Etat des lieux d'entrée
Part Propriétaire, logement inf. à 30m ²	8 euros TTC/m ²	3 euros TTC/m ²
Logement strictement sup. à 30m ²	7 euros TTC/m ²	3 euros TTC/m ²
Part Locataire : logement inf. à 30m ²	8 euros TTC/m ²	3 euros TTC/m ²
Logement strictement sup. à 30m ²	7 euros TTC/m ²	3 euros TTC/m ²

Locaux Professionnels ou commerciaux : 2 mois de loyers charges comprises TTC à la charge du preneur

Garages : 1 mois de loyer à la charge du preneur.

Gestion locative

Honoraires de gestion :

5.83 % HT des sommes encaissées, soit 7 % TTC à la charge du bailleur.